



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

I.610

Amendement 1
(03/2000)

SÉRIE I: RÉSEAU NUMÉRIQUE À INTÉGRATION DE
SERVICES

Principes de maintenance

Principes et fonctions d'exploitation et de
maintenance du RNIS à large bande

Amendement 1

Recommandation UIT-T I.610 – Amendement 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE I
RÉSEAU NUMÉRIQUE À INTÉGRATION DE SERVICES

STRUCTURE GÉNÉRALE	
Terminologie	I.110–I.119
Description du RNIS	I.120–I.129
Méthodes générales de modélisation	I.130–I.139
Attributs des réseaux et des services de télécommunication	I.140–I.149
Description générale du mode de transfert asynchrone	I.150–I.199
CAPACITÉS DE SERVICE	
Aperçu général	I.200–I.209
Aspects généraux des services du RNIS	I.210–I.219
Aspects communs des services du RNIS	I.220–I.229
Services supports assurés par un RNIS	I.230–I.239
Téléservices assurés par un RNIS	I.240–I.249
Services complémentaires dans le RNIS	I.250–I.299
ASPECTS GÉNÉRAUX ET FONCTIONS GLOBALES DU RÉSEAU	
Principes fonctionnels du réseau	I.310–I.319
Modèles de référence	I.320–I.329
Numérotage, adressage et acheminement	I.330–I.339
Types de connexion	I.340–I.349
Objectifs de performance	I.350–I.359
Caractéristiques des couches protocolaires	I.360–I.369
Fonctions et caractéristiques générales du réseau	I.370–I.399
INTERFACES UTILISATEUR-RÉSEAU RNIS	
Application des Recommandations de la série I aux interfaces utilisateur-réseau RNIS	I.420–I.429
Recommandations relatives à la couche 1	I.430–I.439
Recommandations relatives à la couche 2	I.440–I.449
Recommandations relatives à la couche 3	I.450–I.459
Multiplexage, adaptation de débit et support d'interfaces existantes	I.460–I.469
Aspects du RNIS affectant les caractéristiques des terminaux	I.470–I.499
INTERFACES ENTRE RÉSEAUX	
PRINCIPES DE MAINTENANCE I.600–I.699	
ASPECTS ÉQUIPEMENTS DU RNIS-LB	
Équipements ATM	I.730–I.739
Fonctions de transport	I.740–I.749
Gestion des équipements ATM	I.750–I.759
Aspects multiplexage	I.760–I.769

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T I.610

Principes et fonctions d'exploitation et de maintenance du RNIS à large bande

AMENDEMENT 1

Résumé

Le présent amendement ne contient que des améliorations de forme mais aucune modification technique à la troisième révision (02/99) de la Recommandation UIT-T I.610.

Source

L'Amendement 1 de la Recommandation I.610 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 13 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 10 mars 2000 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation UIT-T I.610

Principes et fonctions d'exploitation et de maintenance du RNIS à large bande

AMENDEMENT 1

1 Introduction

Le présent amendement apporte uniquement des améliorations de forme mais pas de modifications techniques à la troisième révision (02/99) de la Recommandation UIT-T I.610.

2 Ajouts

2.1 Historique

Ajouter les renseignements suivants concernant l'historique du document:

Historique du document	
Question	Notes
02/99	<p>Troisième révision de la Recommandation UIT-T I.610.</p> <p>La présente révision comprend des modifications de forme destinées à assurer la conformité de la Recommandation UIT-T I.610 avec la Recommandation A.3. Les paragraphes 2 à 7 de la révision de 1995 sont par conséquent renumérotés de 5 à 10.</p> <p>En outre, la présente révision apporte de nombreuses modifications et de nombreux ajouts à la plupart des paragraphes et sous-paragraphes de la Recommandation. Une attention particulière devrait être accordée aux points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• le sous-paragraph 8.2.1, qui se réfère aux Recommandations pertinentes relatives à la couche Physique pour les fonctions OAM assurées par les flux F1 à F3;• le sous-paragraph 8.3, qui définit des fonctions OAM additionnelles entre le conduit de transmission et la couche ATM;• le sous-paragraph 9.2 et ses alinéas, qui définissent les cellules OAM de segment "AIS de segment" et "RDI de segment" et le traitement associé (production et terminaison), introduisent de nouvelles cellules OAM "APS de bout en bout" et "APS de segment" dont la Recommandation UIT-T I.630 définit le traitement, ont amélioré la spécification relative à l'utilisation des cellules OAM de gestion de qualité, instituent la capacité de surveillance non intrusive des flux OAM à des points intermédiaires de la connexion VPC ou du segment VPC, font intervenir un mode additionnel de gestion de qualité dans lequel seule la surveillance de la qualité vers l'avant est activée;• le paragraphe 10 et ses sous-paragraphes, qui introduisent la procédure de détection de cellules OAM (10.1), instituent une structure de codage pour les identificateurs d'emplacement (10.1), élargissent la définition de la cellule OAM de bouclage sur segment et associent le traitement nécessaire aux points de connexion et extrémités de segment (y compris une option permettant d'extraire des cellules de bouclage sur segment entrantes), augmentent le nombre de tailles de bloc PM et suppriment un point de code de réponse en cas de désactivation;• l'Annexe A, qui a été remaniée;• l'Annexe C, qui a été remaniée;• les Appendices II, III, IV et V, qui sont nouveaux.

Historique du document	
Question	Notes
11/95	Deuxième révision
1993	Première révision
1991	Version initiale

2.2 Nouveau paragraphe 11

Ajouter un nouveau paragraphe 11 pour traiter de l'interfonctionnement des nouvelles fonctions qui sont introduites dans la troisième révision (02/99) de la Recommandation UIT-T I.610 (c'est-à-dire cellules OAM VP-AIS de segment, VC-AIS de segment, VP-RDI de segment, VC-RDI de segment, nouveau type de bouclage, plus grandes tailles de bloc PM) dans les réseaux qui comprennent également des équipements conçus conformément aux versions précédentes de la Recommandation UIT-T I.610 qui ne prennent pas en charge cette nouvelle fonctionnalité.

11 Compatibilité en amont

Les équipements conformes à la version 1995 ou aux versions antérieures de la Recommandation UIT-T I.610 ne produiront pas de cellules OAM VP/VC-AIS de segment, ne détecteront pas les cellules VP/VC-AIS de segment et les conditions de panne associées et ne déclareront pas l'état VP/VC-AIS de segment. Dans les cas où il y a interfonctionnement entre une version 1999 d'une extrémité de segment conforme à la Recommandation UIT-T I.610 et un équipement conforme à la version 1995 ou aux versions antérieures de la Recommandation UIT-T I.610 à l'intérieur du segment, il sera nécessaire d'utiliser les cellules OAM CC de segment pour pouvoir déclarer un état VP/VC-AIS de segment.

Les équipements conformes à la version 1995 ou aux versions antérieures de la Recommandation UIT-T I.610 ne produiront pas de cellules OAM VP/VC-RDI de segment, ne détecteront pas les cellules VP/VC-RDI de segment et les conditions de panne associées et ne déclareront pas l'état VP/VC-RDI de segment.

Les équipements conformes à la version 1995 ou aux versions antérieures de la présente Recommandation UIT-T ne reconnaîtront pas comme code MLT le code LLID constitué d'une suite de 0 dans les cellules OAM LB de segment.

Les équipements conformes à la version 1995 ou aux versions antérieures de la présente Recommandation UIT-T ne reconnaîtront pas les codes des tailles de bloc PM supérieures à 1024.

2.3 Sous-paragraphe III.3.1.2 (Appendice III)

Ajouter une Note à la fin du deuxième alinéa du sous-paragraphe III.3.1.2:

NOTE – Lorsqu'il existe une bifurcation involontaire entre un identificateur CPID (c) et un deuxième identificateur VPI [VCI] dans l'identificateur CPID (d), deux cellules seg_LB seront renvoyées avec un LLID dans le CPID (d). Une cellule LB additionnelle (la 8^e) sera renvoyée si l'identificateur VPI [VCI] du point de connexion venant après le point de connexion doté d'un CPID (r) est indiqué comme étant un VPI [VCI] attendu.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects informatiques généraux des systèmes de télécommunication